

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DEPASSEMENT Rue du Général de Gaulle

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de stationnement et dépassement formulée par la Monsieur Olivier VANHOUTTE, de la société SAS RESELEC, afin de pouvoir réaliser des travaux de raccordement au lotissement FonciFrance, le 18 septembre 2023 et ce pour une durée de 28 jours,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : La stationnement sera interdit rue du Général de Gaulle au droit du chantier à compter du 18 septembre 2023 pour une durée de 28 jours.

Article 2 : Le dépassement sera interdit à proximité de la rue du Général de Gaulle à compter du 18 septembre 2023 pour une durée de 28 jours.

Article 3 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le demandeur, la société SAS RESELEC.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur Olivier VANHOUTTE, de la société SAS RESELEC.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 12 septembre 2023.

Fait à Zuydcoote, 12 septembre 2023

Le Maire,



Florence VANHILLE